

GENDER AT THE CENTRE INITIATIVE (GCI) RAPPORT DE L'ATELIER DE RESTITUTION DES RESULTATS DE L'EVALUATION RAPIDE DE L'EGALITE DE GENRE DANS L'EDUCATION AU NIGER

Juin 2023



PRIORITÉ À L'ÉGALITÉ
GENDER AT THE 
CENTRE 

UNGEI

unicef 

CIGLES & ABRÉVIATIONS

| | |
|----------------|---|
| CADE | Convention de l'UNESCO contre la Discrimination dans le domaine de l'Enseignement |
| CEDEF | Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Encontre des Femmes |
| DEP | Department of Studies and Programming |
| ESPRAJ | Éducation de la Santé de Reproduction pour les Adolescents et les Jeunes |
| GCI | Gender at the Centre Initiative / l'Initiative Priorité à l'Égalité |
| GES | Gender Equality in Education Snapshot / Instantané de l'égalité des genres dans l'éducation |
| GPE | Global Partnership for Education (Partenariat Mondial pour l'Éducation) |
| LEG | Local Education Group |
| ONG | Organisation Non Gouvernementale |
| RESEN | Rapport d'État du Système Éducatif Nigérien |
| SNAEFFF | Stratégie Nationale d'Accélération de l'Éducation et de la Formation des Filles et des Femmes |
| SSR | Santé Sexuelle Reproductive |
| UNGEI | Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles |
| UNICEF | Fond des Nations Unies pour l'Enfance |

1. INTRODUCTION

L'initiative « Priorité à l'égalité » (Gender at the Centre Initiative, GCI) soutien, rassemble et défend le leadership des ministères de l'éducation et des acteurs nationaux de la société civile pour faire progresser l'égalité de genre dans et par l'éducation. De 2020 à 2023, le GCI fait la promotion de l'égalité de sexe dans l'éducation dans huit pays d'Afrique notamment le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, la Sierra Léone et le Tchad. Le GCI offre aussi ses services de soutien technique à des pays qui ne font pas partie de l'initiative, afin d'élargir le nombre de pays qui bénéficient d'une expertise genre solide.

Le GCI est coordonné conjointement par l'Initiative des Nations Unies pour l'Éducation des Filles (UNGEI) et UNESCO-IIPE.

Dans le cadre de cette initiative, une évaluation rapide de l'égalité de genre dans et par l'éducation a été menée au Niger en utilisant l'outil instantané sur l'égalité de genre dans l'éducation ([GES Toolkit](#)). Développé par UNGEI et le PME (Partenariat Mondial pour l'Éducation), l'outil GES vise à aider les planificateurs et les praticiens de l'éducation à effectuer une évaluation rapide de l'égalité de genre dans le système éducatif. Il fournit un premier diagnostic de la situation d'un pays en termes d'égalité de genre dans et par l'éducation. L'objectif de l'évaluation rapide au Niger était de permettre aux membres du Groupe Local des Partenaires de l'Éducation de mieux comprendre la situation de l'égalité de genre dans l'éducation, d'identifier les domaines prioritaires nécessitant une analyse de genre plus approfondie, de soutenir l'élaboration en cours du nouveau plan sectoriel et de formuler des recommandations pertinentes pour l'égalité de genre dans le cadre du déploiement du nouveau modèle de financement du PME. Cette démarche s'inscrit dans une réforme majeure du système éducatif visant à intégrer pleinement la prise en compte de l'égalité en son sein.

L'évaluation rapide, réalisée à partir de recherches contextualisées sur les normes sociales en tant qu'obstacles à l'égalité de genre dans l'éducation, le leadership féminin dans les écoles, l'éducation des filles dans les contextes humanitaires et d'autres sujets, a permis d'obtenir une vision d'ensemble de la situation de l'égalité de genre dans et par l'éducation dans le pays. Le processus a été lancé en février 2023, avec le soutien de UNGEI, sous la coordination de la direction des études et de la programmation (DEP) du Ministère de l'Éducation Nationale et en collaboration avec le Groupe Local des Partenaires de l'Éducation. Le processus a débuté par l'appropriation de l'outil GES Toolkit par le ministère, la recherche de données, la vérification et la validation des sources de données, pour finalement aboutir à un atelier de restitution.

Le 21 juin 2023, s'est tenu un atelier de restitution organisé par UNGEI, avec le soutien de UNICEF Niger, en partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale et le GLPE. L'objectif principal de cet atelier était de présenter les résultats de l'évaluation rapide et de discuter des prochaines étapes à entreprendre en fonction de ces résultats. L'atelier a rassemblé une trentaine de participants, notamment des partenaires techniques et financiers réunis au sein du GLPE, des directeurs techniques des ministères en charge de l'éducation, ainsi que des organisations de la société civile. Une nouveauté notable était la participation des jeunes leaders, membres de la nouvelle coalition des jeunes leaders pour l'Éducation Transformatrice pour l'Égalité de Genre. (Voir liste des participants en annexe). L'outil avec les données remplies est joint dans un document annexe.

2. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

2.1 Résumé

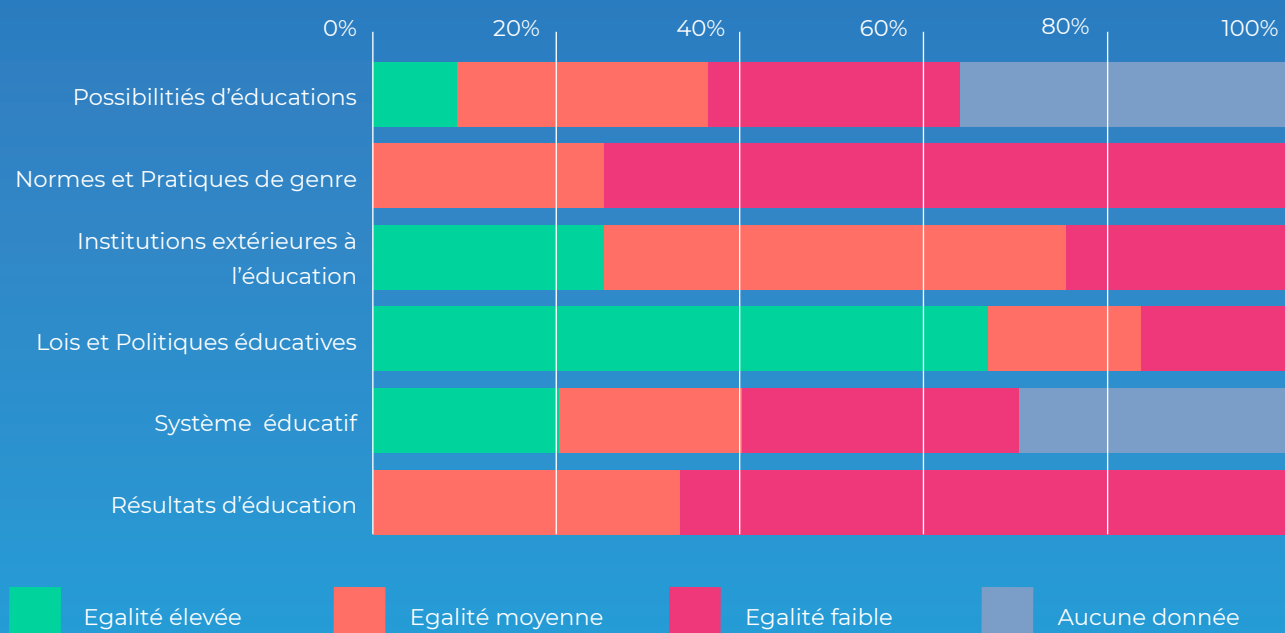
En résumé, les résultats sont alarmants et ne laissent aucun doute sur l'ampleur des inégalités de genre dans le pays. Les participants à l'évaluation reconnaissent unanimement la nécessité d'intensifier les efforts en adoptant une approche holistique et intersectorielle pour lutter contre ces inégalités et transformer les normes et pratiques de genre. Des statistiques préoccupantes témoignent de la situation, telles que le fait que 59,6% des femmes acceptent la violence conjugale, plus de 76% des filles se marient avant l'âge de 18 ans et le taux de grossesses précoces atteint 48,2%.

Malgré l'engagement politique affiché et les lois éducatives en place, il est évident que des efforts considérables doivent encore être déployés dans le domaine de l'éducation pour offrir aux filles les mêmes opportunités que les garçons afin de poursuivre leur scolarité avec succès. Les inégalités entre filles et garçons s'accroissent tout au long du parcours scolaire, avec une faible représentation des femmes dans l'administration scolaire (moins de 20% de directrices d'écoles primaires et secondaires) malgré une présence notable des femmes enseignantes en classe. Les résultats en matière d'éducation reflètent également les lacunes dans d'autres domaines, avec seulement 20,7% des femmes participant à l'emploi et seulement 7% prenant des décisions autonomes en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs.

Le pays doit renforcer son système éducatif, promouvoir le leadership féminin et favoriser l'égalité de genre pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'éducation, améliorer la participation des femmes à l'emploi et accroître la représentativité féminine dans les instances décisionnelles (notamment le parlement, où la proportion de sièges détenus par des femmes est actuellement de 28,97%).

Le processus d'élaboration du nouveau plan sectoriel de l'éducation et l'éligibilité du pays au nouveau modèle de financement du PME offrent une excellente opportunité d'intégrer les résultats de cette évaluation rapide, afin de stimuler la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à accélérer l'éducation et la formation des filles et des femmes. Il est urgent de travailler en synergie et d'accompagner le gouvernement dans sa volonté politique d'améliorer l'accès et le maintien des filles à l'école. Il est également crucial de soutenir le ministère de l'éducation nationale pour exploiter pleinement les opportunités mentionnées ci-dessus et transformer le système éducatif, garantissant ainsi aux filles et aux garçons un accès égal à une éducation de qualité, tout en favorisant des pratiques pédagogiques et des politiques éducatives qui promeuvent l'égalité de genre.

Égalité de genre dans l'éducation au Niger



2.2 Domaines clés

Au cours de la séance de restitution de l'atelier, diverses tendances et observations ont été identifiées dans les différents domaines clés étudiés.

2.2.1 Possibilités d'éducation

Les performances globales du pays en matière d'éducation sont faibles, notamment en ce qui concerne les opportunités d'éducation offertes. Sur la question de la parité et des disparités entre les sexes :

- La parité entre les sexes n'est observée qu'au niveau de l'enseignement préscolaire.
- Les inégalités se manifestent dès l'enseignement primaire, se creusent au niveau du secondaire et persistent dans l'enseignement supérieur.
- Les disparités sont particulièrement marquées dans l'enseignement supérieur, le second cycle secondaire et l'alphabétisation.
- Une exception notable est la région de Diffa, qui maintient une certaine égalité, avec des niveaux plus élevés d'équité à l'école primaire et au second cycle secondaire. Cela peut s'expliquer par le soutien de l'État et des partenaires dans le cadre de la relance économique suite aux attaques des groupes radicaux. En revanche, la région de Tahoua présente des niveaux inférieurs aux valeurs nationales. Ceci pourrait être expliqué par les normes et pratiques locales telle que la participation des filles aux tâches ménagères et l'exode rural des jeunes qui facilite le mariage précoce des filles.
- On retient que des mesures concrètes ont été prises et en cours pour améliorer l'accès à l'éducation des filles, telles que la politique des internats dans toutes les régions et la mise en œuvre de la stratégie nationale d'accélération de l'éducation et de la formation des filles et des femmes (SNAEFFF).

2.2.2 Normes et pratiques de genre

En ce qui concerne les normes de genre, le pays obtient généralement des scores faibles.

- Environ 59,6% des femmes acceptent qu'un mari ait le droit de battre sa femme.
- L'indice de parité entre les sexes en ce qui concerne la participation des adolescents aux tâches ménagères indique que les filles consacrent plus de temps aux tâches ménagères que les garçons, avec un indice de 1,31.
- Les taux de mariages d'enfants et de grossesses précoces au Niger sont très élevés par rapport aux autres pays de la région, tels que le Mali avec

environ 55% et le Nigeria avec 44% pour le mariage d'enfants. Au Niger, près de 76% des filles, soit près de 8 sur 10, se marient avant l'âge de 18 ans, et le taux de grossesses précoces s'élève à 48,2%.

Ces chiffres sont influencés par l'ancrage traditionnel profond de certaines normes et pratiques qui persistent dans la vie quotidienne des populations. L'évaluation rapide n'a pas permis de collecter des chiffres désagrégés au niveau des régions, mais il est à supposer que les chiffres dans certaines régions rurales sont encore plus élevés.

2.2.3 Institutions extérieures à l'éducation

Les notes du pays concernant les institutions extérieures à l'éducation sont moyennes.

- Au Niger, le niveau de discrimination de genre, indiqué par l'indice des institutions sociales et de genre (SIGI), est élevé, avec un indice global de 60,1, contre 39,9 pour l'ensemble du continent africain et 29,1 au niveau mondial. Cela indique donc que le Niger connaît un niveau de discrimination de genre beaucoup plus élevé que les autres pays dans le monde.
- Le Niger a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) en 1999, avec 5 réserves concernant les articles 2, 5, 15 et 16. En ce qui concerne la mise en œuvre de la CEDEF, le principe de non-discrimination a été inscrit dans la constitution nigérienne, et le pays a mis en place un plan d'action national pour promouvoir l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes. Le Niger a également renforcé son cadre juridique de protection des droits des femmes en adoptant en 2010 l'ordonnance sur la lutte contre la traite des personnes et en novembre 2014 la loi sur le code de la nationalité nigérienne, qui permet désormais aux femmes nigériennes de transmettre leur nationalité à leur enfant et à leur conjoint étranger. Or, du travail reste à faire, notamment sur les réserves formulées dans la ratification de la CEDEF.
- Dans la lutte contre le mariage des enfants, le ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant a mis en place l'initiative "Illumine" pour protéger les adolescentes contre les violences, les mariages forcés et les grossesses précoces.
- Au Niger, l'âge légal du mariage est fixé à 18 ans pour les filles et les garçons. Cependant, il est parfois autorisé dès l'âge de 15 ans pour les filles, sous réserve de l'accord parental et de l'approbation d'un juge.

- Le pays n'est pas directement impliqué dans un conflit, mais on constate que 900 écoles restent fermées en raison de la menace terroriste, ce qui contribue à détériorer la situation des filles et des femmes dans les régions touchées.

2.2.4 Lois et politiques éducatives

Dans le domaine des lois et politiques éducatives, les notes du pays sont positives et encourageantes, bien que des efforts restent à faire pour assurer le bon fonctionnement de l'éducation, ce qui a un impact réel sur la vie des citoyens du pays.

Voici quelques points clés concernant le cadre juridique de l'éducation au Niger :

- Le cadre juridique de l'enseignement au Niger stipule que l'enseignement est gratuit et obligatoire jusqu'à l'âge de 10 ans, mais l'État manque des moyens pour mettre pleinement en œuvre cette politique. Il existe également des niveaux d'éducation gratuits mais non obligatoires, tels que le lycée et la licence LMD, et des niveaux d'éducation qui ne sont ni gratuits ni obligatoires, tels que les masters (sauf pour les boursiers), les doctorats et les travaux de recherche.
- Bien que la CADE (Convention contre la Discrimination dans l'Éducation) ait été ratifiée, sa mise en œuvre reste problématique.
- L'ancien plan sectoriel de l'éducation est sensible au genre si on prend en compte les trois critères proposés dans l'outil d'évaluation : les données statistiques désagrégées selon le sexe, les rapports d'études sur les obstacles à la scolarisation des filles au Niger, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale d'Accélération de l'Éducation et de la Formation des Filles et des Femmes (SNAEFFF) qui intègre des stratégies spécifiques en matière de genre. De la SNAEFFF découle également un projet de protocole d'harmonisation des interventions dans le domaine de la scolarisation des filles.
- Le ministère de l'Éducation n'a jamais fait l'objet d'un audit spécifique en matière de genre, mais le GCI par le biais de l'IPE-UNESCO, est en train de finaliser un diagnostic institutionnel genre du ministère de l'éducation pour l'accompagner davantage vers l'institutionnalisation de l'égalité de genre en son sein.

2.2.5 Système éducatif

Les indicateurs liés au système éducatif montrent un niveau d'égalité de genre allant de "moyen" à "faible", à l'exception d'une forte représentation des femmes dans le corps enseignant au niveau primaire, avec un taux variant de 41% en zone rurale à 86% en zone

urbaine. Cependant, des différences peuvent exister entre les zones géographiques et les régions du pays. Les données par zone géographique révèlent des disparités concernant les écoles primaires disposant de toilettes séparées par sexe. Ces données permettent d'identifier les points forts et les faiblesses du système éducatif.

Forces :

- Le pourcentage de femmes enseignantes dans le primaire est une force, même si des disparités existent entre les zones urbaines et rurales. Les femmes enseignantes sont des modèles pour les filles.
- La prise en compte de l'éducation inclusive dans la formation des enseignants est également une force pour faciliter l'équité dans le système éducatif.
- L'intégration de l'éducation à la santé de la reproduction pour les adolescents et les jeunes dans les curricula de formation des facultés de sciences de l'éducation et de l'école normale supérieure est un point fort.
- Le Projet d'Appui à la Professionnalisation de l'Enseignement Supérieur (PAPES) avec un plan d'action axé sur le genre est également une force.
- En ce qui concerne les toilettes séparées, Niamey se distingue des autres régions avec un taux de 75% dans les écoles primaires.

Faiblesses :

- Le faible nombre de femmes directrices d'école est une faiblesse malgré leur nombre relativement important dans le corps enseignant au niveau primaire.
- L'insuffisance des infrastructures d'accueil, notamment le faible nombre de latrines séparées dans les écoles primaires.
- L'absence d'un code de conduite sur la violence basée sur le genre en milieu scolaire, bien que le règlement intérieur des établissements scolaires au primaire et au secondaire intégrant la dimension de genre ait récemment été validé et soit en cours de diffusion.
- Aucun indicateur n'est au niveau souhaité à Tahoua et Maradi, à l'exception de l'éducation inclusive.
- Agadez et Dosso ont les taux les plus bas en ce qui concerne le nombre de femmes enseignantes dans le secondaire.

2.2.6 Résultats d'éducation

- Pour la 3ème législature de la 7ème République (2021-2026), la proportion de femmes occupant des sièges au parlement est de 28,97% soit 51 femmes sur un total de 176 députés. C'est un taux historique pour le pays au niveau législatif, marquant une avancée significative vers une meilleure représentation féminine.
- La faible proportion de femmes prenant des décisions informées et autonomes concernant leur santé sexuelle et reproductive au Niger (taux de 7%) s'explique par des normes socioculturelles patriarcales, la limitation du rôle des femmes, les obstacles d'accès aux services de santé et le manque d'information et d'éducation. Ces facteurs entravent l'autonomie des femmes et leur capacité à prendre des décisions éclairées sur leur santé.

- En ce qui concerne la participation des femmes à l'emploi, le taux est encore faible, avec seulement 20,7%, malgré le fait que les femmes représentent plus de 50% de la population du pays.

Des mesures doivent être prises pour promouvoir l'autonomie des femmes, renforcer l'éducation à la sexualité, améliorer l'accès aux services de santé et provoquer un changement dans les normes socioculturelles afin de permettre aux femmes de prendre des décisions informées et autonomes concernant leur santé. Cependant, il convient de saluer les efforts réels des autorités du pays en matière d'égalité hommes-femmes, notamment par le biais de la loi des quotas qui prévoit une représentation minimale de 25% de femmes dans les postes électifs et de 30% dans les postes nominatifs.



Discussion de groupe sur les résultats

3. VOIES POUR UNE ANALYSE DE GENRE APPROFONDIE

L'évaluation rapide de l'égalité de genre dans l'éducation au Niger a permis aux participants d'identifier les priorités pour une analyse de genre plus approfondie :

- Finaliser et valider l'analyse rapide de l'égalité de genre en intégrant les indicateurs manquants par région, afin d'obtenir une vision complète et précise de la situation.
- Faire une analyse sur l'efficacité et l'efficience des lois et politiques existantes en matière d'égalité de genre et de leur impact sur les objectifs éducatifs.
- Réaliser une analyse approfondie sur la qualité de l'offre éducative, en tenant compte des autres secteurs tels que l'enseignement professionnel et technique, l'enseignement supérieur afin d'améliorer la pertinence et la valeur des programmes éducatifs.
- Considérer les spécificités régionales et les réalités socioculturelles en évaluant les disparités entre les régions du pays, afin de concevoir des stratégies et des approches adaptées à chaque contexte.
- Approfondir l'analyse de la problématique du mariage d'enfants, en examinant de manière spécifique et détaillée cette pratique dans chaque région et en proposant des mesures ciblées pour la prévenir et la combattre.

Ces propositions visent à surmonter les obstacles à l'application effective des textes sur l'égalité de genre dans les écoles et dans la société, à promouvoir la santé reproductive des adolescentes et des jeunes filles, à évaluer la conformité aux conventions internationales et à mettre en lumière les disparités existantes entre les régions. L'objectif ultime est d'améliorer la scolarisation des filles à tous les niveaux d'éducation et d'identifier les facteurs et les acteurs clés qui contribuent à la réduction des inégalités de genre.



Travaux de groupe sur les données

4. CONCLUSION

La situation globale de l'égalité de genre dans le domaine de l'éducation au Niger est préoccupante et constitue un défi majeur. Les résultats de cette évaluation rapide démontrent clairement l'inégalité profonde présente dans le système éducatif du pays.

Cependant, il est encourageant de constater que le gouvernement nigérien reconnaît l'importance de l'égalité de genre en tant que priorité. Ainsi, il est essentiel que le gouvernement, par le biais du ministère de l'Éducation nationale, affirme son leadership en mettant en œuvre pleinement la convention contre la discrimination dans le domaine de l'éducation, ainsi que toutes les autres lois visant à garantir le droit à l'éducation pour tous les enfants.

Les données relatives aux normes de genre sont frappantes et soulignent l'ampleur du problème et des défis à relever. Il est nécessaire de mener une analyse approfondie des attitudes et pratiques socioculturelles qui contribuent à l'inégalité de genre. Un véritable travail de sensibilisation à tous les niveaux de la société, en accordant une attention particulière aux populations rurales, est indispensable. Tous les acteurs doivent se mobiliser pour renforcer les efforts de plaidoyer et favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés au genre.

En général, les acteurs de l'éducation, la société civile et les décideurs ont tous besoin de renforcer leurs capacités afin de s'approprier la lutte pour la promotion de l'égalité de genre dans le domaine de l'éducation, ainsi que les outils d'évaluation. Le ministère de l'Éducation doit également renforcer les capacités du système en matière de plaidoyer, de communication, de planification et de budgétisation sensibles au genre.

Il est souhaitable que cette évaluation rapide serve de point de départ à l'intégration de l'égalité de genre dans l'élaboration du nouveau plan sectoriel de l'éducation. Une analyse plus approfondie axée sur le genre est recommandée, afin d'identifier les obstacles à l'éducation des filles, d'analyser les pratiques socioculturelles et d'intégrer les dimensions du handicap et de l'inclusion. Tous les participants à l'atelier ont réaffirmé leur engagement à lutter contre les inégalités de genre dans le domaine de l'éducation.

Il est crucial de poursuivre les efforts collectifs pour créer un changement durable, en garantissant une éducation inclusive et équitable pour tous.



RECOMMANDATIONS

Voici des propositions plus spécifiques et détaillées basées sur les recommandations formulées lors de l'atelier pour renforcer la promotion de l'égalité de genre dans l'éducation :

Redevabilité du ministère de l'éducation :

- Renforcer l'exécution pratique des lois et politiques existantes en matière d'égalité de genre. Mettre l'accent sur la mise en œuvre effective des textes législatifs et des politiques éducatives en veillant à ce qu'ils soient intégrés dans les plans d'action, les budgets et les programmes de développement éducatif.
- Mettre en place un comité consultatif composé de représentants de diverses parties prenantes pour accompagner le ministère de l'éducation dans l'intégration de l'égalité de genre dans les politiques et programme d'éducation.
- Améliorer l'accès et le maintien des filles dans le système éducatif :
- Promouvoir la santé reproductive des adolescentes et des jeunes filles en particulier. Intégrez des programmes éducatifs complets sur la santé sexuelle et reproductive dans les curriculums scolaires, en mettant l'accent sur l'autonomisation des filles, l'accès à des services de santé adaptés et la prévention des grossesses précoces.
- Développer des programmes de bourses et d'incitations financières pour encourager les familles à envoyer leurs filles à l'école et à les maintenir dans le système éducatif.
- Mettre en place des mesures de soutien spécifiques pour les filles, telles que des programmes de mentorat, des espaces sécurisés et inclusifs, et des formations sur les compétences de vie.

Sanctions et réglementations :

- Élaborer des mécanismes de suivi et d'évaluation pour s'assurer que les réglementations en faveur de l'égalité de genre sont effectivement mises en œuvre, et prévoir des sanctions en cas de non-respect.
- Allouer des budgets spécifiques pour la mise en œuvre de programmes et d'initiatives visant à promouvoir l'égalité de genre dans l'éducation, y compris la formation des enseignants sur les questions de genre.

Approfondissement de l'évaluation rapide :

- Réaliser des études approfondies pour comprendre les raisons spécifiques des disparités de genre identifiées dans l'évaluation rapide, en examinant les facteurs socioculturels, les normes et les pratiques discriminatoires qui entravent l'égalité de genre.
- Approfondir l'analyse de la problématique du mariage d'enfants en examinant de manière spécifique et détaillée cette pratique dans chaque région. Développez des stratégies et des programmes visant à prévenir et à éliminer le mariage d'enfants, en impliquant les communautés, les écoles, les parents et les autorités locales dans la sensibilisation et l'éducation.
- Impliquer les chercheurs, les universités et les instituts de recherche locaux dans l'analyse des données et la production de rapports sur les résultats de l'évaluation rapide.

Partenaires :

- Réaliser une analyse approfondie de la qualité de l'offre éducative en tenant compte des autres secteurs tels que l'enseignement professionnel et technique, ainsi que l'enseignement supérieur. Identifiez les lacunes et les domaines d'amélioration afin de garantir des opportunités égales d'éducation pour tous, en mettant l'accent sur l'inclusion et la qualité des programmes éducatifs.
- Considérer les spécificités régionales et les réalités socioculturelles en évaluant les disparités entre les régions du pays. Développer des approches contextualisées et des interventions adaptées pour répondre aux besoins spécifiques de chaque région, en tenant compte des différences géographiques, culturelles et socio-économiques.

- Évaluer l'application des conventions internationales ratifiées par le pays en matière d'égalité de genre. Identifiez les écarts et les domaines de non-conformité, et développez des plans d'action pour garantir la mise en œuvre effective de ces conventions, en collaboration avec les partenaires.
- Organiser des consultations et des groupes de discussion avec les parents d'élèves, les enseignants et les élèves, filles et garçons, pour recueillir des informations qualitatives sur les obstacles à l'égalité de genre dans l'éducation.

Implication des leaders religieux et communautaires :

- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation à l'égalité de genre à l'intention des leaders religieux et communautaires, en mettant l'accent sur l'importance de l'éducation pour tous et la lutte contre les stéréotypes de genre.
- Encourager les leaders religieux et communautaires à promouvoir l'égalité de genre dans leurs discours, leurs enseignements et leurs pratiques au sein de leurs communautés.

Ces propositions visent à aborder spécifiquement les obstacles à l'égalité de genre dans l'éducation au Niger et à promouvoir des actions concrètes pour créer un système éducatif plus inclusif et équitable.

Sur la planification sectorielle de l'éducation

Les résultats de l'évaluation rapide permettront de mieux comprendre les priorités, de cerner le problème et de faciliter l'intégration des considérations de genre dans une planification plus efficace. Les participants se sont donc penchés sur le développement de stratégies pour intégrer les résultats de cette évaluation rapide dans la planification sectorielle de l'éducation, notamment dans l'élaboration du nouveau plan sectoriel en cours d'écriture.

Ces différentes étapes faciliteront cette intégration :

1. Engager des discussions avec les départements d'éducation et de formation des différents ministères concernés pour échanger sur les résultats de l'évaluation rapide.
2. Diffuser les résultats de cette évaluation rapide sur le genre à l'ensemble des acteurs du système éducatif, y compris les ministères sectoriels, les ONG et les partenaires techniques et financiers, afin qu'ils puissent en prendre connaissance.
3. Organiser des échanges avec les consultants chargés de l'élaboration de documents stratégiques tels que le RESEN, la note sectorielle et le nouveau plan sectoriel, afin de partager les résultats de l'évaluation.
4. Partager les résultats de l'évaluation avec le Cluster Éducation pour préparer l'élaboration du plan de réponse humanitaire du pays, ainsi qu'avec les acteurs clés de l'élaboration et de la planification aux niveaux central et déconcentré.
5. Plaider en utilisant les données de l'évaluation pour sensibiliser les acteurs à l'importance de prendre en compte les questions de genre à tous les niveaux.
6. Réviser les différentes politiques et lois en tenant compte des résultats de l'évaluation, afin de garantir une prise en compte plus efficace de l'égalité de genre dans le domaine de l'éducation.

Recommandations pour améliorer l'outil GES :

- Prendre en compte les différents cycles de l'enseignement supérieur afin d'avoir le pourcentage des filles qui terminent les différents cycles universitaires ainsi que le nombre de femmes dans l'enseignement supérieur en général
- Renforcer les acteurs des ministères sectoriels sur l'utilisation de l'outil
- Prendre en compte les indicateurs liés à l'accès à l'éducation

ANNEXE

Liste de présence des participants à l'atelier de restitution

| N° | Noms & Prénoms | Structures |
|----|--------------------------|---------------------------------|
| 1 | Abdoul Wahab Hamidou | ONG FAD |
| 2 | Firdaoussi Ali Yerima | CCNEJ |
| 3 | Souleymane Illo | DPSF/MEN |
| 4 | Moustapha Ibrahim | DPSF/MEN |
| 5 | Mme Laminé Yaroh Fatimé | DPSF/MEN |
| 6 | Adam Malam Modi | DPSF/MEN |
| 7 | Mamane Abdoul Razack | AUF |
| 8 | Ibrahim Moctar Moustapha | USAID |
| 9 | Yolande BAI | INTERSOS |
| 10 | Romane Glaszcayk | Ambassade de France |
| 11 | Debloie A Pierre | USAID |
| 12 | Hannatou Mamadou Badjé | PAM |
| 13 | Monluc Michel | ENABEL |
| 14 | Andriarironanana Harison | ENABEL |
| 15 | Samaila Salifou | Plan Int |
| 16 | Kadidia Mambo Dante | Plan Int |
| 17 | Nael Clowdy | UK Embassy |
| 18 | Abdoulfata Yahaya | DEP/MEN |
| 19 | Ari Lawam Abba | DEP/MEN |
| 20 | Nassira B Soumaila | AFRIYAN |
| 21 | Gambo Maimouna | MERSR |
| 22 | Bizo Moussa | ASO-EPT |
| 23 | Boukari Ousmane | DSI/MERSR |
| 24 | Seydou Garba | World Vision /Cluster education |
| 25 | Silvia Zabbiauni | COOPI/ Cluster education |
| 26 | Maia Niguez Salias | AECID |
| 27 | Maria Man Iwaz | AECID |
| 28 | Birama Coulibaly | Aide & Action |
| 29 | Braham Moumouni | ASO EPT |
| 30 | Alou Ayé Issa | MET/FP |
| 31 | Eline Versluys | UNGEI |
| 32 | Abdoul Salam TOURE | UNGEI |

Guide de l'utilisateur de l'Instantané de l'égalité des genres dans l'éducation (Gender Equality in Education Snapshot [GES])

| Domaine | N° | Indicateur | Source | Comments | |
|--------------------------|------------------------------|---|---|--|--|
| Possibilités d'éducation | 1.1.1 | Taux brut de scolarisation dans (a) l'enseignement préprimaire et (b) dans des programmes de développement éducatif de la petite enfance, indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU | | |
| | 1.1.2 | Taux brut de scolarisation au supérieur, indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU | | |
| | 1.1.3 | Taux brut d'achèvement de l'enseignement primaire, indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU | Si le taux d'achèvement n'est pas disponible, envisager d'inclure le Taux Brut d'Admission (TBA) jusqu'à la fin du cycle primaire. | |
| | 1.1.4 | Taux d'achèvement du premier cycle de l'enseignement secondaire, indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU | Si le taux d'achèvement n'est pas disponible, envisager d'inclure le Taux Brut d'Admission (TBA) jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement secondaire. | |
| | 1.1.5 | Taux d'achèvement du second cycle de l'enseignement secondaire, indice de parité ajusté | Données ODD 4 ISU | Si le taux d'achèvement n'est pas disponible, envisager d'inclure le Taux Brut d'Admission (TBA) jusqu'à la fin du second cycle de l'enseignement secondaire. | |
| | 1.1.6 | Taux de participation aux programmes d'enseignement technique et professionnel (15-24 ans), indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU | | |
| | 1.2.1 | Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en lecture, indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU Données sur | Dans la mesure du possible, consulter les données des évaluations nationales d'apprentissage, les résultats des examens et/ou les enquêtes par grappes à indicateurs multiples | |
| | 1.2.2 | Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en mathématiques, indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU Données sur | Dans la mesure du possible, consulter les données des évaluations nationales d'apprentissage, les résultats des examens et/ou les enquêtes par grappes à indicateurs multiples | |
| | 1.2.3 | Proportion d'enfants en fin de premier cycle du secondaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en lecture, indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU Données sur | Dans la mesure du possible, consulter les données des évaluations nationales d'apprentissage, les résultats des examens et/ou les enquêtes par grappes à indicateurs multiples | |
| | 1.2.4 | Proportion d'enfants en fin de premier cycle du secondaire ayant atteint au moins le seuil minimal de compétence en mathématiques, indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU Données sur | Dans la mesure du possible, consulter les données des évaluations nationales d'apprentissage, les résultats des examens et/ou les enquêtes par grappes à indicateurs multiples | |
| | 1.2.5 | Taux d'alphabétisme des adultes (population +15), indice ajusté de parité entre les sexes | Données ODD 4 ISU | | |
| | Normes et pratiques de genre | 2.1 | Pourcentage de femmes âgées de 15-49 ans qui considèrent qu'un mari est en droit de frapper ou de battre sa femme pour au moins une des raisons spécifiées, à savoir si sa femme brûle la nourriture, se dispute avec son mari, sort sans le lui dire, néglige les enfants ou refuse des rapports sexuels | OCDE | |
| | | 2.2 | Pourcentage d'adolescents âgés de 10-14 ans qui, durant la semaine de référence, ont consacré au moins 21 heures à des tâches ménagères non rémunérées | Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2020 Rapport sur l'égalité des genres | |
| 2.3 | | Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en couple avant 18 ans | UNICEF | | |
| 2.4 | | Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans qui ont donné naissance à un enfant avant 18 ans | UNICEF | | |

| | | | | |
|---|--------------|---|---|---|
| Institutions extérieures à l'éducation | 3.1 | Niveau de l'Indice des institutions sociales et du genre sur la discrimination de genre (catégorie SIGI 2019) | OCDE | |
| | 3.2 | Le pays a-t-il ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) ? Le pays a-t-il inclus des réserves sur certains articles ? | UNESCO SON Atlas carte 2 | |
| | 3.3 | L'âge légal du mariage pour les filles est-il inférieur à 18 ans ? S'il est supérieur à 18 ans, des exceptions sont-elles possibles ? | UNESCO SON Atlas carte 9 | |
| | 3.4 | Le pays est-il classé en situation de conflit à intensité élevée ou de moyenne intensité selon la classification FY2I de la Banque mondiale ? | Banque mondiale | |
| Lois et politiques éducatives | 4.1 | Le pays a-t-il ratifié la Convention contre la discrimination en éducation (CADE) ? | UNESCO HER Atlas carte 1 | |
| | 4.2 | Le pays a-t-il approuvé la Déclaration sur la sécurité dans les écoles ? | Coalition mondiale pour protéger l'éducation des attaques | |
| | 4.3 | La constitution prévoit-elle explicitement de garantir le droit à l'éducation sans discrimination fondée sur le sexe/genre ? | UNESCO SON Atlas carte 3 | |
| | 4.4 | Le cadre juridique garantit-il +9 ans d'enseignement public gratuit et obligatoire pour tous ? | UNESCO SON Atlas carte 5 Centre d'analyse des politiques mondiales | Répondez aux options : (1) oui +9 ans d'enseignement gratuit et obligatoire sont garantis, (2) +9 ans d'enseignement sont gratuits mais pas obligatoire, (3) +9 ans d'enseignement ne sont gratuits, des frais de scolarité sont rapportés. |
| | 4.5 | Le Plan Sectoriel d'Éducation intègre-t-il la notion de genre ? | PME : éducation des filles et genre dans les Plan Sectoriel d'Éducation | Si le pays n'est pas inclus dans l'évaluation du PME citée dans les sources, évaluer l'intégration de la notion de genre dans le PSE selon les 3 critères : (1) disponibilité des données statistiques ventilées par sexe, (2) analyse des obstacles à l'éducation des filles, (3) mise en œuvre de stratégies spécifiques en faveur de l'éducation des filles (notamment les stratégies d'intégration du genre). Quand 2 critères au moins sont remplis, le PSE intègre la notion de genre. Quand un seul critère est rempli, le PSE intègre légèrement la notion de genre. Quand aucun des 2 critères n'est rempli, on considère que le PSE n'intègre pas la notion de genre. |
| | 4.6 | Un audit de genre du ministère de l'Éducation a-t-il été mené au cours des 5 dernières années ? | | Réponses : (1) oui, (2) non. |
| Système éducatif | 5.1.1 | Pourcentage de femmes enseignantes dans l'enseignement primaire | ISU : base de données nationale de suivi | |
| | 5.1.2 | Pourcentage de femmes enseignantes dans l'enseignement secondaire | ISU : base de données nationale de suivi | |
| | 5.1.3 | Pourcentage de femmes directrices d'école dans l'enseignement secondaire | | Évaluer le pourcentage de directrices d'école situé dans les fourchettes suivantes : (1) moins de 20 %, (2) entre 20 % et 50 %, (3) plus de 50 %. |
| | 5.1.4 | Pourcentage de femmes directrices d'école dans l'enseignement secondaire | | Évaluer le pourcentage de directrices d'école situé dans les fourchettes suivantes : (1) moins de 20 %, (2) entre 20 % et 50 %, (3) plus de 50 %. |
| | 5.1.5 | Dans quelle mesure les concepts de genre et la pédagogie sensible au genre sont-ils inclus dans les programmes de perfectionnement professionnel des enseignants ? | | Évaluer dans les fourchettes suivantes : (1) les concepts de genre ne sont pas inclus dans les programmes de perfectionnement professionnel des enseignants, (2) les concepts de genre sont inclus et les enseignants sont formés à petite échelle (phase pilote), (3) les concepts de genre sont inclus et les enseignants sont formés à grande échelle. |

| | | | | |
|------------------------------|--------------|---|-------------------|--|
| | 5.1.6 | Dans quelle mesure l'éducation inclusive du handicap est-elle intégrée dans les programmes de perfectionnement professionnel des enseignants ? | | Évaluer dans les fourchettes suivantes : (1) les concepts de genre ne sont pas inclus dans les programmes de perfectionnement professionnel des enseignants, (2) les concepts de genre sont inclus et les enseignants sont formés à petite échelle (phase pilote), (3) les concepts de genre sont inclus et les enseignants sont formés à grande échelle. |
| | 5.1.7 | Combien de matières suivantes le programme scolaire traite-t-il de manière claire et explicite, à l'aide de l'approche des compétences utiles pour la vie courante ? <ul style="list-style-type: none"> · L'influence des normes de genre sur les choix des élèves concernant la sexualité. · L'utilisation correcte et efficace des préservatifs. · Comment acheter et utiliser les différents types de contraceptifs. · Comment éviter les rapports sexuels non désirés. · Comment utiliser les services de santé sexuelle et reproductive. · Les risques de violence, d'abus et de harcèlement sexuel sur Internet et les médias sociaux. | | Évaluer dans les fourchettes suivantes : (1) le programme scolaire traite 0 à 2 des matières, (2) 2 à 5 des matières, (3) les 6 matières. |
| | 5.1.8 | L'examen de genre du programme scolaire/des matériels d'enseignement et d'apprentissage a-t-il été mené au cours des 5 dernières années ? | | Réponses : (1) oui, (2) non. |
| | 5.2.1 | Pourcentage d'écoles primaires avec des toilettes séparées par sexe | Données ODD 4 ISU | |
| | 5.2.2 | Pourcentage d'établissements du premier cycle du secondaire avec des toilettes séparées par sexe | Données ODD 4 ISU | |
| | 5.2.3 | Pourcentage d'écoles qui ont élaboré et mis en pratique un code de conduite faisant référence à la VGMS | | Évaluer dans les fourchettes suivantes : (1) moins de 30 % (2) entre 30 % et 70 % (3) plus de 70 %. |
| Résultats d'éducation | 6.1 | Taux de participation des femmes à l'emploi de la population âgée de 15 ans et plus | PNUD | |
| | 6.2 | Proportion de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux | PNUD | |
| | 6.3 | Proportion des femmes âgées de 15 à 49 ans qui prennent elles-mêmes des décisions éclairées concernant les rapports sexuels, l'utilisation d'un contraceptif et la santé reproductive | Banque mondiale | |

Méthodologie de notation

| Area | N° | Indicateur | Score | | |
|--|------------------------------|---|------------------------------------|--|---|
| Possibilités d'éducation | 1.1.1 | TBS petite enfance, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.1.2 | TBS supérieur, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.1.3 | Taux d'achèvement du primaire, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.1.4 | Taux d'achèvement du premier cycle du secondaire, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.1.5 | Taux d'achèvement du second cycle du secondaire, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.1.6 | Participation à l'enseignement technique et à la formation professionnelle, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.2.1 | Aptitude en lecture en primaire, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.2.2 | Aptitude en mathématiques en primaire, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.2.3 | Aptitude en lecture dans le premier cycle du secondaire, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.2.4 | Aptitude en mathématiques dans le second cycle du secondaire, IPS | entre 0,95 et 1,05 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,15 |
| | 1.2.5 | Alphabétisation des adultes | entre 0,85 et 1,15 | entre 0,85 et 0,95 ; entre 1,05 et 1,15 | Inférieur à 0,85 ; supérieur à 1,30 |
| | Normes et pratiques de genre | 2.1 | Attitudes à l'égard de la violence | inférieur à 10 % | entre 10 % et 50 % |
| 2.2 | | Adolescent(e)s et tâches ménagères, IPS | entre 0,90 et 1,10 | entre 0,50 et 0,90 ; entre 1,10 et 1,50 | inférieur à 0,50 et supérieur à 1,50 |
| 2.3 | | Taux de mariage des enfants | 0 | entre 1 % et 25 % | Supérieur à 25 % |
| 2.4 | | Taux des grossesses précoces | inférieur à 10 % | entre 10 % et 40 % | supérieur à 40 % |
| Institutions extérieures à l'éducation | 3.1 | Note SIGI | faible | moyenne | Élevée/très élevée |
| | 3.2 | CEDAW | Ratifiée sans réserves | Ratifiée avec réserves | Pas ratifiée |
| | 3.3 | Loi sur le mariage des enfants | non | Oui avec consentement | oui |
| | 3.4 | Conflit | non | | oui |
| Lois et politiques éducatives | 4.1 | CADE | oui | | non |
| | 4.2 | Déclaration sur la sécurité dans les écoles | oui | | non |
| | 4.3 | Constitution | oui | | non |
| | 4.4 | Enseignement gratuit et obligatoire | gratuit et obligatoire | gratuit mais pas obligatoire | pas |
| | 4.5 | PSE | oui | légèrement | non |
| Système éducatif | 5.1.1 | Femmes enseignantes dans le primaire | égal ou supérieur à 50 % | entre 20 % et 50 % | inférieur à 20 % |
| | 5.1.2 | Femmes enseignantes dans le secondaire | égal ou supérieur à 50 % | entre 20 % et 50 % | inférieur à 20 % |
| | 5.1.3 | Femmes directrices dans le primaire | égal ou supérieur à 50 % | entre 20 % et 50 % | inférieur à 20 % |
| | 5.1.4 | Femmes directrices dans le secondaire | égal ou supérieur à 50 % | entre 20 % et 50 % | inférieur à 20 % |
| | 5.1.5 | Formation des enseignants au genre | Mise en oeuvre à l'échelle | Phase pilote | Pas incluse |
| | 5.1.6 | Formation des enseignants à l'enseignement inclusif | Mise en oeuvre à l'échelle | Phase pilote | Pas incluse |
| | 5.1.7 | Éducation à la sexualité | 6 | 2 à 5 | 0 à 2 |
| | 5.1.8 | Examen de genre du programme scolaire | oui | | non |
| | 5.2.1 | Toilettes primaire | supérieur à 70 % | entre 30 % et 70 % | inférieur à 30 % |
| | 5.2.2 | Toilettes premier cycle du secondaire | supérieur à 70 % | entre 30 % et 70 % | inférieur à 30 % |
| | 5.2.3 | Code de conduite VGMS | supérieur à 70 % | entre 30 % et 70 % | inférieur à 30 % |
| | Résultats d'éducation | 6.1 | Participation à l'emploi | supérieur à 70 % | entre 30 % et 70 % |
| 6.2 | | Sièges au parlement | supérieur à 40 % | entre 20 % et 40 % | inférieur à 20 % |
| 6.3 | | Décisions SSR | supérieur à 80 % | entre 30 % et 80 % | inférieur à 30 % |



Égalité des genres élevée



Égalité des genres moyenne



Égalité des genres faible



Aucune donnée disponible

Résumé

This summary provides an overview of the situation of gender equality in and through education in [include country name]. It presents the level of gender (in)equality across 6 key areas: (1) education opportunities, (2) gender norms and practices, (3) institutions outside education, (4) education laws and policies, (5) education system and (6) education outcomes.

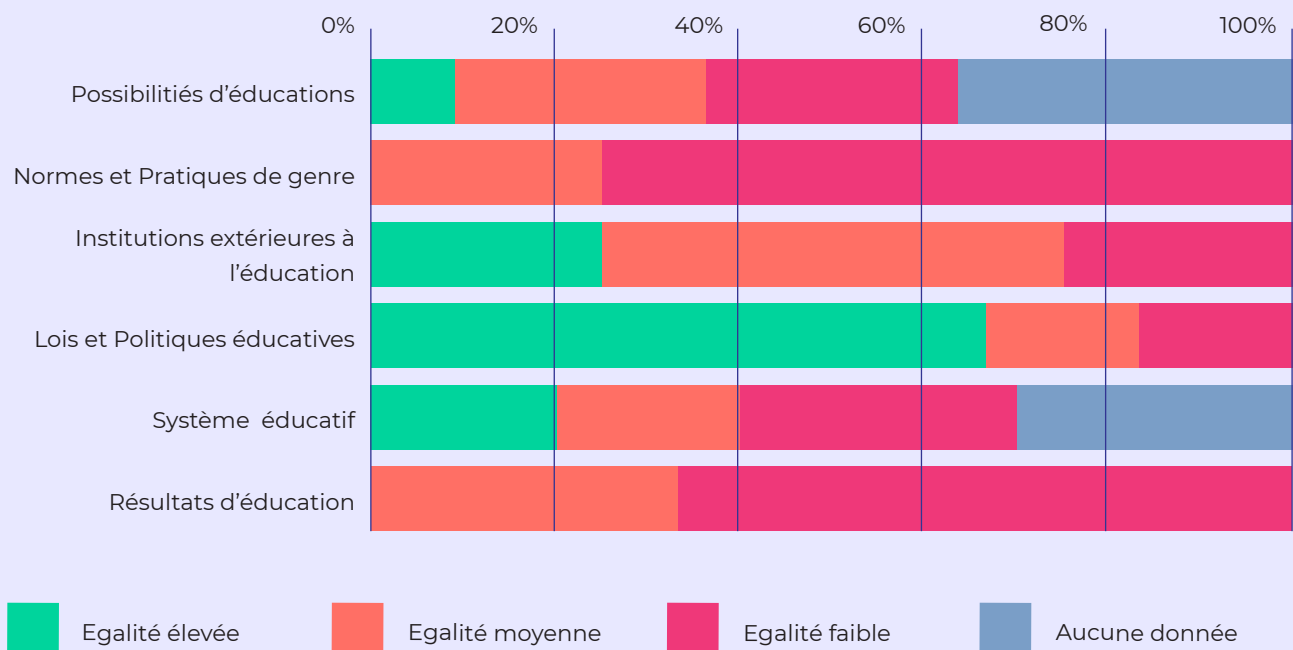
In short, the results are alarming and leave no doubt as to the extent of gender inequalities in the country. The rates of child marriage and early pregnancy in Niger are very high compared to other countries in the region, such as Mali with around 55% and Nigeria with 44%. In Niger, nearly 76% of girls, or nearly 8 out of 10, marry before the age of 18, and the rate of early pregnancy is 48.2%.

Indicators relating to the education system show a level of gender equality ranging from “average” to “low”, except for a high representation of women among teachers at primary level, with a rate varying from 41% in rural areas to 86% in urban areas. However, inequalities between girls and boys increase throughout the school career, with low representation of women in school administration (less than 20% of headmistresses in primary and secondary schools).

The results in education also reflect shortcomings in other areas, with only 20.7% of women participating in employment and only 7% taking autonomous decisions on health and sexual and reproductive rights.

The country needs to strengthen its education system, promote female leadership, and foster gender equality to achieve better results in education, improve female participation in employment and increase female representation in decision-making bodies (notably parliament, where the proportion of seats currently held by women is 28.97%).

Égalité de genre dans l'éducation au Niger



PRIORITÉ À L'ÉGALITÉ
GENDER AT THE 
CENTRE 

Initiative « Priorité à l'égalité »
(Gender at the Centre Initiative) UNGEI